



FICHE DE CHANGEMENT

PROJET FICOBA

ANNEXE 2_FICOBA_Nomenclature_CNATCPT

Version 27 juillet 2020

NATURE DE COMPTE ATTRIBUT CNATCPT	CODE	LIBELLES
		101
	102	Compte chèque postal,
	103	Compte de paiement
	201	Compte d'épargne livret A
	202 (1)	Compte d'épargne livret bleu
	203	Compte d'épargne livret B
	204	Compte d'épargne livret jeune
	205	compte épargne CODEVI Livret de développement durable solidaire
	206	Livret d'épargne populaire
	207	Livret d'épargne entreprise
	208	Livret d'épargne des travailleurs manuels
	209	Plan d'épargne logement
	210	Compte d'épargne logement
	211	Plan d'épargne populaire
	212	Plan d'épargne en actions
	213	Plan d'épargne retraite
	214	PEA-PME
	300	Compte à terme
	401	Compte-titres
	500 (2)	Coffre-fort
	900 (3)	Autre compte

(1) nature de compte 202 : Cette nature de compte doit recevoir uniquement les avis bancaires émanant des caisses du Crédit Mutuel. Pour les comptes spéciaux, dits « livrets bleus » ouvert avant le 1^{er} janvier 2009.

Les comptes ouverts après le 1^{er} janvier, étant des livrets A, doivent être déclarés en nature compte 201.

(2) nature de compte 500 : prise en charge des locations de coffre-fort dans FICOBA.

Obligation déclarative à compter du 1^{er} septembre 2020

(3) nature de compte 900 : compte devant être déclaré mais n'entrant pas dans les autres catégories.

Il est préconisé aux banques de contacter la cellule d'assistance FICOBA de la DGFIP avant toute déclaration de nature de comptes 900 afin d'expertiser et confirmer la nature de compte à déclarer.